

Compte-rendu de réunion du conseil municipal

Séance du 10 avril 2006 - 14 h 00

Sous réserve de son approbation

L'an deux mille six, le dix avril, à quatorze heures, le conseil municipal de Rosans s'est réuni, après convocation légale, dans la salle habituelle de ses séances, à la mairie, sous la présidence de Monsieur Nicolas Rosin, Maire.

Date de la convocation : 03-04-2006.

Présents : Mmes Chantal Boget, Josy Olivier, Annie Ponson. MM. Ahcène Alouani (jusqu'au point 2), Alain Cornillac, Dominique Gueytte, Pierre Michel, Robert Reynaud.

Absent excusé : M. Jacky Boussemaere.

1 – Nomination d'un secrétaire de séance, approbation des derniers comptes-rendus

Les comptes rendus seront approuvés lors d'une prochaine séance.

✎ Alain Cornillac est nommé **secrétaire de séance**.

2 – Schéma Directeur de l'Assainissement, avancement de l'étude - Présentation par le cabinet SIEE des premiers résultats

Participant à la réunion : *le cabinet SIEE (Séverine Placé et Vincent Bonnery), le conseil général (Guillaume Lebaron), la C.C.I.B. (Annie Rodet), le cabinet Estrangin chargé de l'élaboration du PLU (Karine Cazette, François Estrangin).*

La réunion a pour objet de présenter l'avancement du schéma directeur d'assainissement par le cabinet d'étude SIEE et la prise en compte des données d'élaboration du PLU dans les propositions de scénarios d'assainissement et vice-versa.

Diagnostic du réseau d'assainissement collectif existant

Ce réseau est caractérisé par la présence de beaucoup d'eaux claires (fontaines, réseaux d'arrosage). Les déversoirs d'orage, fréquemment bouchés, notamment dans le bas du village, représentent un point noir. La station d'épuration du village fonctionne bien (mis à part la présence de trop d'eaux claires). La station de Baudon fonctionne mal depuis sa mise en service (1998). Le dysfonctionnement constaté provient soit d'un problème de conception soit d'un mauvais dimensionnement. Les tests à la fumée permettent de tester le réseau quand il est séparatif (hors village donc).

Propositions de zonages : Assainissement Collectif et Assainissement Non Collectif

Les résultats des sondages de sol montrent que globalement les sols sont imperméables ce qui n'est pas très favorable à l'assainissement non collectif. Beaucoup de systèmes d'assainissement autonome ne sont pas conformes à la législation actuelle : fosses toutes eaux, filtration (loi du 06-05-1996), le maire doit contrôler l'état de bon fonctionnement de l'assainissement non collectif soit par la création soit par l'adhésion à un SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif).

Les propriétaires d'assainissement non collectif ont répondu au questionnaire envoyé par la mairie (76 % de réponses). L'enquête sur place de 9 installations confirme les réponses écrites.

Pour le quartier des Buissons, l'étude de la D.D.A.F. de 1998 avait préconisé un poste de relèvement mais n'avait pas écarté la possibilité d'une seconde station.

Le réseau d'Assainissement Collectif prévu ne comprend pas les 4 maisons du quartier de Saint-Etienne.

Les zones sont examinées une par une pour vérifier les estimations Equivalents Habitants (base de 3 personnes par logement et une habitation pour 1500 m² de terrain constructible). Quelques réajustements sont effectués. Le cabinet SIEE a basé son étude sur environ 130 logements supplémentaires et le PLU avait prévu 100 logements supplémentaires. Les ordres de grandeurs sont par conséquent globalement cohérents.

La question de la Zone d'Activité est posée. Si la solution de la station de relevage est retenue, sera-il possible de baisser le point de relevage jusqu'à la zone ? En gardant la station existante pour 1 500 équivalents habitants, peut être faudra-t-il prévoir un troisième bassin ? La population estimée est à 1/3 saisonnière. L'implantation d'un second bassin en contrebas de la zone d'activité se ferait dans un terrain marécageux. L'étude comparative entre ces solutions reste donc à faire.

- **Cette réunion avait pour but de présenter les premières conclusions** de la phase 2 du Schéma Directeur d'Assainissement réalisée par le cabinet d'étude S.I.E.E.
- **Une meilleure prise en compte des perspectives d'évolution de la commune** est nécessaire pour présenter un zonage cohérent et réaliste.
- **Une réunion est programmée mi-mai** pour présenter des scénarios complémentaires.

3 – Finances

Rapporteur : *Josy Olivier*

Renouvellement de la ligne de trésorerie

La ligne de trésorerie arrive à échéance fin avril 2006.

- **Le conseil accepte le renouvellement de la ligne de trésorerie interactive pour la somme de 200 000 €.**

Prise en charge de la facture d'éclairage public à l'Eglise

La facture d'électricité a beaucoup augmenté car les illuminations des fêtes de fin d'année sont branchées sur le même compteur que l'église.

- **Le Conseil accepte la prise en charge de la facture EDF pour un montant de 361,70 €.**

Remboursement des frais de stérilisation des chats

Mme Jallade, membre de l'association « bien vivre avec les chats », ne savait pas que les stérilisations de chats étaient payées directement par la Mairie. Elle a donc fait l'avance des frais.

- **Le Conseil accepte le remboursement de 15 € à Mme Jallade correspondant aux frais d'honoraires du vétérinaire.**

Prise en charge de la cotisation à l'association des maires

L'association des Maires des Hautes-Alpes fait appel à cotisation pour l'année 2006.

- **Le conseil accepte l'adhésion de la commune pour un montant de 221,99 €.**

4 – Travaux - Sécurisation lieu-dit Chameyer, pose de barrières.

Rapporteur : *Pierre Michel*

Suite à l'affaissement partiel du chemin dit de Chameyer, il a été demandé de sécuriser l'endroit par la pose d'une barrière.

- **Il est proposé que ce chemin soit enroché dans l'attente des futurs travaux.**
- **Un devis sera demandé pour ces travaux.**

5 – Logements sociaux : - Avenant concernant la Maîtrise de l'Energie (isolation).

Rapporteur : *Pierre Michel*

Des travaux supplémentaires d'isolations sont à prévoir pour les appartements du Grand Pré pour un montant de 2 479,46 € H.T.

- **Le Conseil accepte ces travaux supplémentaires.**

6 – Questions diverses

Plan d'eau de Pigerolles

Le jugement (référés du tribunal administratif) concernant le contrat d'occupation du domaine public passé entre la commune et Monsieur Pfaff a été rendu par ordonnance du 30 mars 2006. Monsieur Pfaff a un mois pour libérer les lieux. A partir de la saison 2006, il est proposé le lancement d'un appel à candidature pour un bail commercial concernant la buvette au prix de 3 800,00 € / an. Le local buvette sera loué en murs nus avec la mise à disposition de la terrasse et des sanitaires. L'accès à la baignade et aux plages sera gratuit – la surveillance reste à la charge de la Mairie.

✚ **Le Conseil accepte la rédaction de l'appel en concurrence en ces termes. Le bail sera examiné lors du prochain Conseil Municipal.**

Sécurisation de la Tour Carrée

Une pierre façade sud de la Tour est tombée. Une barrière a été posée afin d'empêcher le passage. Après la visite de Madame RIBLET (architecte des bâtiments de France) un devis a été demandé à l'entreprise Acrobio (travaux suspendus) pour un apurage des pierres ainsi qu'un repérage des travaux à venir. Un devis sera demandé à Monsieur Marc Lavarenne (restauration de la Porte ouest du bourg et grand lavoir) pour les travaux.

✚ **Le conseil autorise le maire à faire une demande de financement pour ces travaux.**

Demande logement

Un couple avec enfants désire louer l'appartement T4 du Grand Pré dans l'attente de la construction de leur maison. L'épouse doit reprendre l'activité agricole de son beau-père.

✚ **Avant de leur louer cet appartement, il est souhaité que ce couple fasse sa demande auprès de l'Office HLM puisqu'un F4 est disponible aux Buissons.**

ONF

La demande de la commune de Montferrand d'alimentation en eau potable est toujours en suspend puisque l'ONF ne s'est pas prononcée sur l'autorisation de captage de la seconde source.

✚ **Une délibération sera prise pour demander le captage de la seconde source de l'Estang.**

Après lecture de la délibération proposée, le Conseil accepte les règles de la nouvelle coupe affouagère et désigne Messieurs Garnier Thierry – Ferrero Jean-Jacques – L'Hermitte Sylvain comme garants de la coupe. Dominique Gueytte représente le maire sur ce dossier.

✚ **Le conseil vote l'adoption de la délivrance d'une coupe de bois en forêt communale.**

✚ **Le tarif pour la coupe sera de 60 € par lot.**

Proposition Poweo

L'entreprise Poweo a fait une proposition à la commune pour la vente d'électricité. Lecture est faite des conditions de vente de cette entreprise.

✚ **Le conseil décide de ne pas accepter l'offre de Poweo.**

Bail Nicolas Calabrese

M. Nicolas Calabrese, récemment décédé, avait signé un bail avec la Mairie pour la location d'un terrain.

✚ **Un courrier sera adressé à sa compagne pour savoir si elle désire poursuivre le bail.**

Location terrasse

Les propriétaires du Château demandent le renouvellement de la location d'une partie du domaine public (terrasse) place de l'Abbé Bicais.

✚ **Le Conseil décide de reporter cette question au 2 mai 2006.**

Nouvelle entrée/sortie scolaire

Le nouveau passage sécurisé des entrées et sorties scolaires sera mis en place à la rentrée de Pâques, le 27 avril 2006. La circulation sera interdite dans la grand'rue durant les plages horaires d'entrées et de sorties. Cette interdiction sera matérialisée par des barrières installées par l'agent communal. L'ATSEM sera chargée d'accompagner les enfants du bus à l'école et de l'école au bus.

✎ **Un arrêté communal sera pris pour réglementer cette interdiction.**

Centre d'incendie

✎ **Le Conseil autorise le Maire à faire une demande de subvention au Conseil Général pour l'agrandissement du Centre de Secours pour un montant de 104 971 €.**

Départ du Maire à 18 h 00

Télé-alarme pour les personnes âgées

Alain Cornillac fait part de la proposition MSA qui prendrait en charge une partie des frais de la télé-alarme pour les personnes âgées.

✎ **La liste des personnes de plus de 70 ans susceptibles d'être intéressées sera faite.**

L'ordre du jour est épuisé, la séance publique est levée à dix huit heures trente.

	Présence	Signature
Rosin Nicolas, Maire,	X	
Olivier Josy, 1 ^{ère} adjointe	X	
Michel Pierre, 2 ^{ème} adjoint	X	
Gueytte Dominique, 3 ^{ème} adjoint	X	
Alouani Ahcène	X	
Boget Chantal	X	
Boussemaere Jacky	Absent excusé	
Cornillac Alain	Secrétaire de séance	
Ponson Annie	X	
Reynaud Robert	X	